

PROCÈS-VERBAL UNIQUE DE CESSION, TRANSFORMATION, CHANGEMENT DE NOM ET DE SIÈGE

DE LA SOCIÉTÉ SUMMA

Société : SUMMA

Forme juridique avant transformation : Société Civile

Numéro SIREN : 824 430 672

Siège social initial : Cours Favale 20200 Bastia

Associés : Monsieur Jean-Louis BINVIGNAT et Madame Maryna MALYUTA

Date : 24/03/2025

Lieu : Bastia

Les associés se réunissent en assemblée générale. La séance est présidée par Monsieur Jean-Louis BINVIGNAT.

Article 1 - Cession de parts sociales

Madame Maryna Oleksandrivna MALYUTA épouse BINVIGNAT cède la totalité de ses parts sociales à Monsieur Jean-Louis BINVIGNAT pour un montant de cinq cent euros (500€), ce que ce dernier accepte.

La cession prend effet à compter de ce jour. L'acte de cession est annexé au présent procès-verbal.

Article 2 - Constatation de la réunion des parts entre les mains d'un seul associé

Suite à la cession, Monsieur Jean-Louis BINVIGNAT devient associé unique de la société. La société peut donc être transformée en SASU.

Article 3 - Transformation en SASU

Conformément aux dispositions des articles L.227-1 et suivants du Code de commerce, la société SUMMA est transformée en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU), sans création d'une personne morale nouvelle.

JLB/1

24/03/25

La transformation prend effet à compter de ce jour. La société conserve sa personnalité juridique.

Article 4 - Changement de dénomination sociale

La société adopte la dénomination suivante : **037 COMPANY**.

Article 5 - Transfert du siège social

Le siège social est transféré à l'adresse suivante :
Rue Saint-Exupéry, Immeuble Terralbore, Bât D, 20600 Bastia.

Article 6 - Adoption des statuts de la SASU

Les statuts conformes à la nouvelle forme juridique sont adoptés. Ces statuts comprennent 38 articles et sont annexés au présent procès-verbal.

Article 7 - Fixation du capital social

Le capital social est fixé à **mille euros (1 000 €)**, divisé en **cent mille (100 000) actions** d'une valeur nominale de **0,01 €** chacune, entièrement attribuées à l'associé unique.

Article 8 - Nomination du Président

Monsieur **Jean-Louis BINVIGNAT**, né le 06/09/1973 à Bastia, demeurant Rue Saint-Exupéry, Immeuble Terralbore, Bat D, 20600 Bastia, est nommé Président de la SASU **037 COMPANY** pour une durée indéterminée. Il accepte cette fonction.

Article 9 - Option pour l'impôt sur les Sociétés (IS)

La société opte pour l'imposition à l'impôt sur les sociétés, conformément à l'article 206-3 du Code général des impôts.

SLB/2

→ 11111

Article 10 - Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour :

- Enregistrer la cession,
- Publier un avis dans un journal d'annonces légales,
- Déposer les nouveaux statuts au greffe du tribunal de commerce de Bastia,
- Mettre à jour le registre des mouvements de titres.

Fait à **Bastia**, le 24/03/2025
Rédigé en un seul exemplaire.

Signatures :

Jean-Louis BINVIGNAT (associé unique)



Maryna MALYUTA (associée sortante)



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
HAUTE CORSE
Le 03/04/2025 Dossier 2025 00006179, référence 2B04P31 2025 A 00453
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

JL B / 3

MALY / 3